

Programme formation continue des avocats

Octobre 2025

Thème : Actualité des aménagements de peine

Date : Vendredi 10 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Saintes

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

- *Être à jour des dernières évolutions légales en matière d'aménagement de peine*
- *Être à jour des dernières évolutions jurisprudentielles en matière d'aménagement de peine*
- *Anticiper les évolutions légales annoncées en matière d'aménagement de peine*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- I. L'aménagement de peine par la juridiction de jugement
- II. L'aménagement de peine par le JAP en 723-15
- III. L'aménagement de peine par le JAP en cours d'exécution de la peine

➤ Moyens pédagogiques : Remise d'un support pédagogique en amont de la formation

➤ Modalités d'évaluation finale : Un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Madame Evelyne BONIS, Professeure à l'Université de Bordeaux, Directrice de l'Institut de sciences criminelles et de la justice

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.